

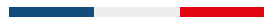


CIA 01

**CONCEPT
D'EMPLOI
DES FORCES**

2020

CIA 01



**CONCEPT
D'EMPLOI
DES FORCES**



PRÉFACE DU CHEF D'ÉTAT-MAJOR DES ARMÉES

Le concept d'emploi des forces est le mètre-étalon de notre réflexion doctrinale. Il définit le cadre dans lequel les forces armées sont appelées à opérer et présente les principes généraux qui guident leur mise en œuvre. Il doit être suffisamment robuste pour résister à l'évolution des événements mais dépasser le stade des généralités, au risque sinon d'empêcher la juste appréhension des défis de ce début de siècle.

Dans ces conditions, la réécriture du concept d'emploi des forces s'est imposée comme une évidence, non pas tant du fait du durcissement du contexte géostratégique ou des événements survenus depuis 2013, que parce que la conflictualité elle-même a sensiblement évolué, selon un double mouvement d'intensification générale et d'extension à de nouveaux champs et milieux. Il en ressort une certaine hybridation de la guerre, qui bouscule nos référentiels intellectuels et de valeurs.

Ce constat confirme les tendances décrites par la revue stratégique de défense et de sécurité nationale de 2017. Cette revue définit également les contours d'une ambition renouvelée, elle-même concrétisée par la Loi de programmation militaire 2019-2025. Le 7 février 2020, devant l'École de guerre, le Président de la République a réaffirmé cette ambition : « Il faut à la France un outil de défense complet, moderne, puissant, équilibré, mis en œuvre par des armées réactives et tournées vers l'avenir ». C'est donc bien de cette ambition que ce concept d'emploi des forces se veut l'exacte traduction. Il s'articule autour du principe clé de l'intégration, entendue comme le démultiplicateur indispensable des effets opérationnels, par l'instauration d'un cadre commun à tous les acteurs, des plus anciens aux plus récents, comme ceux des milieux du cyber, de l'espace exo-atmosphérique ou du champ informationnel.

Parce que la conflictualité moderne a réintroduit le sens du tragique dans un monde qui l'avait oublié depuis plus de 70 ans, les armées ont, plus que jamais, la tâche assumée de contribuer directement à la résilience de la Nation et de se préparer à faire face à une menace existentielle.

En charge de mettre en œuvre la force de manière délibérée et maîtrisée, les armées assument une responsabilité exorbitante, qui donne tout son sens à la singularité de notre institution.

L'engagement opérationnel est notre véritable raison d'être, et il doit être préparé selon le pire des scénarios possibles. Aussi, tous les efforts doivent converger afin de préparer notre rapide montée en puissance en cas de conflit de haute intensité. Pour s'en assurer, il est indispensable que chacun des grands acteurs du ministère anticipe l'éventail des missions qu'il pourrait remplir et des contributions qu'il devrait apporter à l'effort collectif. Pour les armées, dans les domaines qui relèvent de leur responsabilité, l'enjeu est de ne pas laisser d'espace libre, susceptible de laisser l'initiative à l'ennemi pour nous infliger des dommages irréversibles. De l'exacte complémentarité de toutes les forces, de leur parfaite intégration dans la manœuvre et de leur juste combinaison dépendra notre capacité à faire face, pour le succès des armes de la France.



NOTE DE SYNTHÈSE

Dans le contexte d'accélération d'inflexions géostratégiques majeures, mêlant des ruptures d'ordre stratégique, politique et juridique, des facteurs d'aggravation des crises et des conflits et, simultanément des bonds technologiques et une révolution numérique, le concept d'emploi des forces constitue la déclinaison militaire de la stratégie nationale pour faire face aux évolutions et à l'extension de la conflictualité dans tous les milieux et champs de confrontation, y compris dans ses formes hybrides et jusqu'à la haute intensité.

Fondement du corpus doctrinal interarmées, il exprime les missions majeures des armées, assises sur la singularité de l'action militaire et dont l'exécution est permise par un modèle d'armée autonome, cohérent, capable de montée en puissance et mutualisé :

- participer à l'appréciation des situations ;
- assurer la défense du territoire national, de ses approches et des intérêts souverains ;
- contribuer à la prévention des crises et à leur règlement ;
- contraindre de vive force la volonté politique d'un adversaire.

En vue de remplir avec succès ces missions, menées dans le cadre de postures et de positionnements permanents comme d'engagements de circonstance, la notion d'**intégration** constitue le fil directeur de l'emploi de nos forces. Cœur de ce concept, l'intégration consiste, à partir d'une compréhension la plus large possible des situations et l'association active de tous les acteurs, à mettre en synergie en vue d'un but unique toute la gamme des effets permettant de l'atteindre, et de les réaliser de manière concentrée ou distribuée dans l'espace et dans le temps, sur l'ensemble du spectre matériel et immatériel.

Pour mettre en œuvre l'option militaire retenue par le niveau politique, le commandement stratégique militaire s'appuie sur un système de commandement robuste et agile. Il garantit l'intégration optimale de tous les types d'effets militaires afin d'emporter la décision, par des opérations multimilieux et multichamps, dans des engagements multithéâtres. La coopération voire l'intégration avec des partenaires multiples s'impose comme une aptitude socle.

Par leur maturation affinée au fil de nombreux conflits, se valorisant mutuellement, **les trois principes de la guerre** de la tradition française restent pertinents dans leur acception actualisée par ce concept :

- la liberté d'action, pour rester maître de ses choix, prendre et conserver l'initiative et entreprendre l'action malgré l'adversaire ;
- la concentration des efforts, consistant à mettre en synergie en vue d'une finalité unique, et au moment voulu, les effets de toute nature produits par les acteurs du traitement de la crise ou du conflit ;
- l'économie des moyens, visant à consacrer à l'action les moyens nécessaires et suffisants, dans une logique d'efficacité et de soutenabilité, en tirant partie de la gamme des effets possibles et en proportionnant leur emploi.

Enfin, le concept distingue **neuf facteurs de supériorité opérationnelle** appliqués à l'art de la guerre, dont la recherche et la combinaison sont de nature à permettre la prise d'ascendant sur l'adversaire :

- la performance du commandement, influx nerveux s'appuyant sur le principe de subsidiarité ;
- la force morale, individuelle et collective, prérequis de la résilience ;
- la compréhension, permettant l'anticipation optimale et l'action pertinente ;
- l'agilité, capacité permanente à aménager l'action, y compris dans des conditions hors normes ;
- l'influence, critique dans l'environnement informationnel actuel et futur ;
- l'endurance, combinant contrôle du tempo, patience et persévérance ;
- la foudroyance, aptitude à frapper avec puissance, rapidité et soudaineté pour surprendre et sidérer ;
- la crédibilité, participant à la dissuasion et appuyant la conduite de l'action ;
- la masse, pour établir les rapports de force favorables et répondre à la simultanéité des crises.

SOMMAIRE

Préface		5
Note de synthèse		6
Chapitre 1 – Cadre général d'emploi des forces		10
Section I	Des inflexions stratégiques majeures	11
Section II	Évolutions de la conflictualité et de la guerre	12
Section III	Une stratégie étayée par le modèle d'armée	15
Section IV	La singularité, fondement et repère de l'action militaire	17
Chapitre 2 – Missions des armées		19
Section I	Missions majeures des armées	20
Section II	Postures et positionnements permanents	21
Section III	Engagements de circonstance	24
Section IV	Contrats opérationnels	24
Chapitre 3 – L'intégration, coeur de l'emploi des forces		25
Section I	Le commandement stratégique militaire, clé d'intégration	26
Section II	Un système de commandement robuste et agile	27
Section III	Intégration de tous les types d'effets militaires	27
Section IV	Des opérations multimilieus et multichamps	28
Section V	Des engagements multithéâtres	29
Section VI	Intégration et coopération avec des partenaires multiples	30
Chapitre 4 – Principes et art de la guerre		31
Section I	Principes de la guerre	32
Section II	Les facteurs de supériorité opérationnelle (FSO)	34





Chapitre 1

**CADRE
GÉNÉRAL
D'EMPLOI
DES FORCES**

Section I

Des inflexions stratégiques majeures

La nature des évolutions du monde et l'accélération de leur rythme ces dernières années remettent profondément en cause les équilibres stratégiques, politiques, économiques, sociétaux, technologiques, environnementaux et militaires. Elles engendrent une reconfiguration, d'une ère de relative prédictibilité régulée par le droit et la puissance occidentale, à celle de l'imprévisibilité générée par les positionnements changeants des puissances, l'ambiguïté entretenue des actions et un recours décomplexé à la force. La mondialisation des échanges et des interdépendances facilite la diffusion des crises et les aggrave.

Des ruptures d'ordre stratégique, politique et juridique

Des ambitions mondiales ou régionales s'affirment de façon croissante, sous-tendues par des intérêts nationaux ou particuliers. La compétition ainsi exacerbée pour la maîtrise des ressources et des flux, matériels et immatériels, s'exerce également dans les espaces communs. Par ses manifestations, insidieuses – influence, instauration de dépendances politiques ou économiques, intimidation, nuisance – ou difficilement prévisibles – politique du coup de force ou du fait accompli, banalisation et désinhibition dans l'usage de la violence – la frontière entre compétition, contestation et confrontation est profondément diluée. La distinction s'estompe entre temps de paix et temps de crise, voire temps de guerre.

Dans une logique assumée par certains compétiteurs, l'ordre multilatéral fondé sur le droit est remis en cause, instrumentalisé sinon refusé, bouleversant les fragiles équilibres régulateurs constitués par le respect des engagements internationaux. Le rapport de force à des fins transactionnelles tend à s'imposer sur la résolution collective des crises. Les interprétations unilatérales du droit se développent. Elles créent une asymétrie juridique pénalisant les acteurs respectueux des référentiels considérés comme communs. Soumis à tensions, les systèmes d'alliance et de coalition sont confrontés à des risques de fragilisation voire de fragmentation.

Des facteurs d'aggravation des crises et des conflits

La pression ou l'explosion démographique dans certaines régions, les dérèglements climatiques et économiques et les conflits génèrent de grands mouvements de population et les tensions afférentes dans les pays de départ, de transit et d'accueil. Les déséquilibres, les violences et les flux incontrôlés ou illicites pouvant en résulter s'étendent au-delà des régions d'origine, déstabilisant d'autres zones ou provoquant l'aggravation de crises de natures différentes. La mondialisation des interdépendances et des échanges constitue un levier amplificateur en cas de crise politique, armée, financière, économique, migratoire ou sanitaire, mettant à l'épreuve la résilience des États et des sociétés jusqu'à une échelle planétaire.

Simultanément, la cohésion de certaines sociétés tend à s'éroder par divergences de valeurs, pertes de repères, écarts de richesse et de modes de vie. Cette atomisation se cristallise en replis sur soi. Nourrie de la circulation des idées facilitée par les outils de communication numérique, elle forme un terreau fertile à l'éclosion de communautarismes interconnectés et de menaces persistantes tant intérieures que transnationales. Elle affaiblit les États, dont la crédibilité comme garants de l'intérêt général peut être mise à mal, ouvrant la voie aux extrémismes, fissurant les sociétés jusqu'à pouvoir en mener certaines à l'effondrement.

Parallèlement, les acteurs des crises se multiplient. Outre les États-puissance, de portée mondiale ou régionale, des acteurs non étatiques s'impliquent de manière croissante, agissant en leur nom, au nom d'États ou en sous-main. Leurs menées peuvent orienter, concurrencer ou contraindre des actions gouvernementales ou multilatérales.

Des ruptures technologiques et une révolution numérique

L'émergence de nouvelles technologies, comme l'intelligence artificielle, la robotisation, l'hypervélocité, les applications de la physique quantique ou la biologie de synthèse, est tout autant porteuse d'opportunités que de risques. Leur maîtrise constitue un enjeu de puissance pour les États comme pour des acteurs privés. Si certaines ne sont pas accessibles à tous, d'autres sont sources de nivellement. Réduisant ainsi les écarts de supériorité, elles permettent alors des formes d'action nouvelles et donnent un avantage décisif et un gain durable à leurs détenteurs. Elles génèrent une dichotomie entre les acteurs envisageant leur emploi non régulé dans la conflictualité, et ceux entendant l'encadrer, notamment pour conserver la responsabilité humaine dans l'emploi de la force.

La conjonction de la mondialisation et des avancées numériques crée un niveau inédit d'interdépendance. Elle permet la constitution d'acteurs technologiques de portée mondiale dont les objectifs et les capacités peuvent contraindre les puissances étatiques et les rendre vulnérables ou dépendantes. Les infrastructures de stockage des données en cloud, les systèmes d'exploitations, la maîtrise de la donnée et son libre emploi font de la souveraineté numérique un enjeu stratégique.

Accélérant la circulation de l'information, la transformation numérique entraîne une transparence accrue, réelle ou apparente, et un écrasement du temps. Elle conduit les opinions à l'impatience et met sous tension les capacités d'analyse et de décision, au risque de générer une précipitation contreproductive.



Section II

Évolutions de la conflictualité et de la guerre

Si la nature profonde de la guerre reste l'affrontement de volontés politiques, le contexte mouvant change les lieux et la manière de combattre et d'obtenir des gains stratégiques.

Extension de la confrontation dans tous les milieux et les champs¹

La conflictualité se rouvre aux espaces communs physiques (haute mer, espaces aériens et exo-atmosphériques), aux grandes agglomérations et s'étend à tous les champs de confrontation.

Dans les milieux terrestre, maritime, aérien et spatial, la montée en gamme des capacités militaires et la prolifération se généralisent. Les zones d'affrontement se diversifient et s'étendent horizontalement, avec d'une part le développement de l'urbanisation et la densification des littoraux, la fonte des glaces et les nouvelles routes maritimes, et d'autre part la portée et la vitesse accrues des vecteurs et des armes, le renforcement des moyens de protection et d'interdiction. Cette extension est également verticale : fonds sous-marins, infrastructures terrestres hautes ou souterraines, complexification des systèmes humains, arsenalisation de l'espace.

¹ Le CEF établit deux catégories d'espaces de manœuvre et de confrontation, les milieux et les champs. Les milieux renvoient aux espaces terrestre, maritime, aérien, exo-atmosphérique et cyber ; les champs recouvrent les espaces informationnel et électromagnétique.

Interconnectés, interagissant entre eux, ces milieux s'interpénètrent totalement avec les champs de confrontation croissants voire permanents, qu'ils soient numérique, électromagnétique et informationnel. Agissant sur les perceptions qui assoient la légitimité, la crédibilité et la soutenabilité de toute action, le champ informationnel prend une dimension capitale.

La forte croissance de la numérisation de nos systèmes d'armes est un atout opérationnel mais elle crée autant de vulnérabilités potentielles à des cyberattaques qui peuvent produire des effets très ciblés ou globaux pouvant aller jusqu'à briser toute forme d'action militaire avant même son déclenchement. En sus des systèmes d'armes, le numérique innerve jusqu'à la capacité de décision. La protection et la défense de la disponibilité, de l'intégrité et de la confidentialité des données et de leur traitement sont donc essentielles. L'exploitation des vulnérabilités numériques d'un adversaire peut offrir un avantage opérationnel décisif dans l'affrontement par l'entrave de ses systèmes d'armes, la captation de ses données ou la modification de sa perception de l'environnement.



Dureté, durée et conjugaison des conflits

L'étude de la conflictualité et de l'emploi afférent des forces met en lumière la dureté croissante des engagements ces dernières années, générant des pertes humaines et une attrition matérielle au combat, et la durée généralement longue du règlement des crises. Fréquemment de l'ordre de la décennie, cette durée rend exceptionnels des déploiements brefs conçus pour permettre des sorties rapides de théâtre. Nos forces peuvent être confrontées à des formes de conflictualité et des adversaires extrêmement divers et difficilement identifiables, pouvant surgir soudainement et simultanément, et s'établir dans la durée, rendant leur appréhension complexe :

- les guerres irrégulières, où l'adversaire contourne la puissance des armées conventionnelles, déjoue les règles qu'elles s'imposent et recherche l'érosion de notre volonté en exploitant tous les outils disponibles dans les différents milieux et champs de confrontation ;
- les crises liées à l'affaiblissement ou l'effondrement d'un État, génératrices de violences ;
- les affrontements dissymétriques, face à des adversaires étatiques, proto-étatiques ou terroristes ;
- des conflits interétatiques où des États tiers, agissant en soutien de différents belligérants, peuvent se retrouver face à face ;
- des situations de friction entre puissances, jouant sur l'ambiguïté ou engagées dans des activités de présence ou de démonstration de force, pouvant aller à la limite de la confrontation ou jusqu'à une escalade non maîtrisée de la violence.

Ces formes de confrontation peuvent se conjuguer sur un seul théâtre ou en multithéâtre, impliquer de multiples acteurs et belligérants de natures et de capacités très différentes. Des conflits apparemment distincts et dans des zones géographiques séparées, éventuellement de formes différentes, peuvent constituer une menace globale, avec comme possible dénominateur commun l'unicité d'un commanditaire ou d'un projet d'ordre politique.



Hybridation et haute intensité de la conflictualité moderne

L'hybridation de la conflictualité se développe. Visant à contourner ou affaiblir la puissance, l'influence, la légitimité et la volonté adverses, tout en affirmant sa propre légitimité, la **stratégie hybride** met en œuvre une combinaison intégrée de modes d'actions militaires et non-militaires, directs et indirects, licites ou illicites, souvent subversifs, ambigus et difficilement attribuables : attaques cyber, mesures économiques, désinformation, déstabilisation, manœuvres d'intimidation, actions par procuration. Cette approche permet la surprise, facilite l'obtention de gains – politiques, territoriaux, économiques – tant que le seuil estimé par l'adversaire comme déclencheur de notre réaction n'est pas franchi. Cette stratégie peut être employée dans le cadre d'une gestion volontaire d'escalade.

La réponse aux stratégies hybrides nécessite des **stratégies globales**, interministérielles, d'ordre essentiellement défensif, visant, par la coordination de différents leviers de l'Etat, à anticiper, détecter, comprendre, attribuer les actions adverses et agir pour les décourager, limiter leurs effets et reprendre l'initiative. Les armées concourent à ces stratégies globales, notamment par des stratégies militaires d'action large spectre. L'emploi de la force face à un adversaire développant une stratégie hybride nécessite une prise en compte des répercussions sur le territoire national.

Le recours de certains compétiteurs, étatiques ou non, aux stratégies hybrides est d'autant plus privilégié qu'elles offrent un rapport coût/efficacité inégalé permis par la disposition d'une gamme inédite de capacités. Conjuguée à un usage désinhibé de la violence sous toutes ses formes, l'expansion de l'emploi de stratégies hybrides rend désormais probable, par escalade intentionnelle ou non, l'irruption de conflits de haute intensité. Ne signifiant pas pour autant un retour des guerres totales, industrialisées, comme les conflagrations mondiales du passé, leur appréhension est complexe.

Sur le plan stratégique, **un conflit de haute intensité** s'entend comme un affrontement extrême des volontés politiques, provoqué par le franchissement – volontaire ou non – du seuil de tolérance d'un des protagonistes en regard d'enjeux majeurs, voire jugés existentiels. S'exerçant en différents domaines, la confrontation dépasse le strict périmètre des armées et peut nécessiter la mobilisation durable de nombreuses ressources. Un tel affrontement peut générer des pertes humaines, matérielles et immatérielles élevées pour la nation. Sur le plan tactique, la haute intensité est une confrontation très violente et soutenue entre forces, dans tous les champs et milieux, et susceptible d'entraîner une attrition importante. Elle peut être circonscrite et sporadique, et sans qu'il n'y ait nécessairement corrélation avec le degré d'intensité de l'affrontement stratégique.

Quelles que soient les formes de conflit, l'action militaire correspond au volet sécuritaire de résolution durable des crises, tout en concourant aux autres volets dont le retour de la gouvernance et du développement. Le succès résulte alors d'une intégration aboutie des effets produits par l'ensemble des acteurs, d'une synergie dans l'emploi des capacités de chacun et d'une synchronisation dans l'atteinte de l'objectif commun. Face à des crises à la cinématique potentiellement rapide, l'engagement des forces armées nécessite de disposer de la puissance et des capacités nécessaires pour faire face au pire des scénarios, jusqu'au combat de haut du spectre. Sur le plan des ressources, il importe d'identifier par anticipation, à l'aune des cas possibles de confrontation et à partir des moyens détenus, la façon de monter en puissance pour répondre aux besoins impérieux de mobilisation et de réactivité et ainsi générer la masse requise pour emporter la décision.



Section III

Une stratégie étayée par le modèle d'armée

« *La stratégie de défense et de sécurité nationale a pour objet d'identifier l'ensemble des menaces et des risques susceptibles d'affecter la vie de la Nation, notamment en ce qui concerne la protection de la population, l'intégrité du territoire et la permanence des institutions de la République, et de déterminer les réponses que les pouvoirs publics doivent y apporter (...)* ». (Article L1111-1 du Code de la défense)

Stratégie militaire et générale d'une puissance d'équilibre

La stratégie de défense et de sécurité nationale contribue à garantir la capacité de la Nation à décider de son avenir. Dans le contexte d'ébranlement des équilibres et d'accroissement des risques et des menaces, s'impose une défense active, en profondeur. Les fondements de cette stratégie sont : la promotion d'un multilatéralisme qui fonctionne au service de la sécurité collective, le développement d'alliances et de partenariats stratégiques, la recherche d'une plus grande capacité et autonomie d'action des Européens, justifiée par des intérêts communs et contribuant ainsi à une Alliance atlantique forte, la souveraineté nationale.

Forte de son statut de puissance nucléaire, d'une volonté affirmée, d'un modèle d'armée complet et d'une empreinte mondiale, la France dispose des leviers pour tenir un rôle de puissance d'équilibre au service de la paix et de la sécurité dans le monde. Cette ambition est étayée par la crédibilité que lui confère son appréciation de situation autonome, son action dans le champ diplomatique et sa capacité à intervenir sur tout le spectre. Les armées constituent ainsi un instrument de puissance stratégique pour défendre activement la Nation et ses intérêts, du plus près au plus loin, et entraîner des partenaires.

À l'observation des conflictualités présentes et raisonnablement prévisibles, la complexité des crises, leur durée et la difficulté de leur appréhension requièrent **une patience et une endurance stratégiques** en vue de l'atteinte d'un résultat. Se gardant de tout attentisme, immobilisme ou routine, **une persévérance adaptative** s'y impose, entendue comme la volonté et la capacité de conduire des engagements aussi longs que l'atteinte des objectifs stratégiques peut l'exiger, tout en s'adaptant aux évolutions de la crise. Elles visent à garder l'initiative ou à réagir à temps, en maintenant la pression sur l'adversaire, notamment par la recherche d'imprévisibilité et le caractère innovant des modes d'action. Elles imposent de prendre en compte et d'expliquer la contrainte du temps ainsi que le rapport à celui-ci, différent chez certains partenaires comme chez l'adversaire. Elles impliquent l'aptitude à mener des campagnes soutenues dans la durée.



Priorités, rôles et caractéristiques des armées

Mises à jour régulièrement en fonction des évolutions des situations, les priorités stratégiques ordonnent les actions des armées en vue de l'exercice des cinq fonctions stratégiques : connaissance et anticipation, dissuasion, protection, prévention, intervention. Liées entre elles, ces fonctions s'interpénètrent, une même force pouvant simultanément ou consécutivement appliquer des effets concernant plusieurs fonctions. Contribuant de manière déterminante à celle de la Nation, la résilience intrinsèque aux armées est essentielle à l'exercice des fonctions stratégiques, et dynamise tout particulièrement la fonction protection.

Opérant dans tous les milieux et champs de conflictualité, les armées mettent en œuvre **un outil de défense complet, moderne, puissant et équilibré** permettant d'offrir au politique l'éventail le plus large d'options militaires adaptées. Le modèle d'armée est construit selon les principes directeurs suivants :

- **autonomie** : attribut de puissance et de souveraineté, l'autonomie stratégique repose sur l'indépendance d'appréciation de situation, la souveraineté industrielle et technologique sur certains secteurs critiques dont le numérique, la maîtrise des ressources et la résilience des armées. Elle est garante de liberté de décision comme d'action. Combinée à la maîtrise de la souveraineté nationale, la recherche d'autonomie européenne procède de cette dynamique ;
- **cohérence** : le modèle garantit l'adéquation entre les missions et les capacités et, au sein des capacités, entre tous leurs constituants : doctrine, organisation, ressources humaines, équipements, soutien et entraînement. Les armées disposent des capacités couvrant tout le spectre, selon un équilibre combinant performance technologique, puissance, robustesse et quantités nécessaires à l'établissement de rapports de force favorables, la conduite d'engagements simultanés sur plusieurs théâtres et leur tenue dans la durée si besoin. La disposition des munitions et équipements additionnels détermine la valeur militaire réelle des plates-formes et des combattants. Permise par les progrès des technologies, la modernisation des capacités garantit la cohérence requise pour faire face aux évolutions de la conflictualité ;
- **montée en puissance** : leur donnant la réactivité intrinsèque à leur rôle, l'aptitude des armées à la montée en puissance rapide repose sur une organisation permettant l'engagement dans l'urgence des forces et sur la disposition des soutiens et stocks afférents. Elle signifie aussi la disponibilité permanente d'une réserve opérationnelle, l'aptitude à l'entretien et à la réparation des capacités, leur montée en gamme si nécessaire et la régénération de celles ayant subi une attrition. Ces dispositions confèrent l'épaisseur stratégique indispensable pour faire face aux exigences opérationnelles ;
- **mutualisation** : sous l'angle national, il s'agit de la mise en commun interarmées voire interministérielle de capacités et leur aptitude à agir au profit de diverses fonctions stratégiques. Sous l'angle international, elle correspond à la complémentarité, l'interopérabilité ou le partage de capacités avec les partenaires et alliés, notamment européens, de leur développement à leur emploi, pour garantir d'en disposer en qualités et volumes requis. Cette mutualisation ne doit néanmoins pas obérer la résilience intrinsèque des armées et n'est pas exclusive de l'autonomie dans des fonctions clés.

Ce modèle d'armée tire son efficacité du socle, qui lui est indissociable, constitué de l'ensemble des capacités et actions des directions et services du ministère. Elles concourent directement à son développement, son accompagnement, son soutien et sa résilience jusque dans l'engagement opérationnel.

Section IV

La singularité, fondement et repère de l'action militaire

L'obligation faite aux armées de mettre en œuvre la force de manière délibérée pour protéger la France et promouvoir ses intérêts fonde la singularité militaire. Elle génère des exigences particulières, et accorde à l'homme la place essentielle.

Une responsabilité exorbitante

Bras armé de la Nation, les armées ont le droit exorbitant et le devoir d'employer délibérément la force armée dans l'accomplissement de leur mission. Leurs membres assument, *in fine*, la responsabilité exceptionnelle de donner la mort au nom de la Nation. La primauté du pouvoir politique, auquel le militaire est strictement subordonné, entraîne une exigence de discipline et de neutralité, en contrepoint d'une association étroite des militaires à l'élaboration des décisions touchant à la défense de la souveraineté et l'existence même de la Nation. Appelées à agir en situation de crise, dont la soudaineté peut créer la surprise, et pouvant se développer jusqu'au chaos, les armées sont fondamentalement régies par les principes de disponibilité et de réactivité en tous temps et en tous lieux. L'application de ces principes nécessite que l'autonomie nécessaire à l'action des armées soit organisée et entretenue. Cette autonomie garantit leur aptitude à continuer d'opérer efficacement en toutes conditions, même les plus dégradées, comme instrument essentiel de la résilience et de la survie de la Nation.

Afin de conserver la légitimité et la cohésion indispensables à son efficacité, la force armée est composée de militaires faisant inconditionnellement leurs les sujétions précitées. Le respect du droit international et des engagements souscrits par la France, du droit des conflits armés, des lois et des règlements qui en découlent, fonde la légalité de leur action et l'encadre strictement.

Acceptant de risquer leur vie quand la Nation le leur demande, les militaires cultivent des valeurs propres, fondées sur la confiance mutuelle, le respect de l'autre incluant celui de l'adversaire, l'exemplarité comportementale, la rigueur professionnelle, le bon emploi des ressources confiées par la Nation, le sens du devoir et de la réussite de la mission, la culture de gestion du risque, le courage et la combativité, la primauté de l'intérêt collectif et général sur l'intérêt individuel. L'adhésion commune à ces valeurs constitue le liant des forces et garantit l'indispensable cohésion nécessaire pour agir efficacement et justement dans l'adversité, jusqu'au combat.

L'homme toujours au cœur de l'action guerrière

La nature des évolutions stratégiques, les bouleversements technologiques et les évolutions des sociétés peuvent générer des tensions et remettre en question la place de l'homme dans la conflictualité. Les manipulations des opinions et l'usage débridé de la violence défont nos valeurs. Permettant une automatisation de plus en plus poussée des tâches ainsi qu'une moindre exposition du personnel, et source à ce titre d'opportunités positives, les progrès technologiques comportent également, comme à chaque révolution technique, le risque d'une déshumanisation de l'emploi de la force et d'une dilution de la responsabilité. La réduction du militaire au statut de simple technicien de la violence distendrait son lien avec notre société, tout comme avec les sociétés au contact desquelles les opérations militaires sont menées. Par ailleurs, la technicité ne constitue qu'une composante du combat.

Pour vaincre, le chef militaire doit résoudre une équation équilibrée entre les forces morales, physiques et intellectuelles collectives et individuelles, la performance des équipements, l'adresse des manœuvres et la dimension éthique.

Au sein des armées françaises, **l'homme reste pleinement responsable de l'usage de la force.** Fondés sur une réflexion éthique inhérente à la mission de bras armé d'un État de droit et sur les règles en découlant, les sens de l'appréciation et de la responsabilité dans la prise de risque et l'emploi de la force sont inculqués dès la formation initiale du militaire. Ils sont ensuite soigneusement entretenus à l'entraînement comme en opérations. Cette éthique militaire exige un fonctionnement basé sur les principes de subsidiarité, d'esprit d'initiative et de respect des environnements tant humains que naturels, appliqués d'un bout à l'autre des chaînes de commandement et d'exécution.





Chapitre 2

MISSIONS DES ARMÉES

«La politique de défense a pour objet d'assurer l'intégrité du territoire et la protection de la population contre les agressions armées. Elle contribue à la lutte contre les autres menaces susceptibles de mettre en cause la sécurité nationale. Elle pourvoit au respect des alliances, des traités et des accords internationaux et participe, dans le cadre des traités européens en vigueur, à la politique européenne de sécurité et de défense commune (...). (Article L1111-1 du Code de la défense).

«L'armée de la République est au service de la Nation. Sa mission est de préparer et d'assurer par la force des armes la défense de la patrie et des intérêts supérieurs de la Nation». (Article L4111-1 du Code de la défense).

Section I

Missions majeures des armées

Le concept d'emploi des forces décline en termes militaires les missions fixées par l'autorité politique aux armées sur l'ensemble des fonctions stratégiques : connaissance et anticipation, dissuasion, protection, prévention, et intervention. Les armées doivent par ailleurs entretenir leur résilience, entendue comme leur aptitude à affronter les conséquences d'une crise traumatique et à rebondir en agissant avec efficacité, en dépit de l'environnement dégradé et des préjudices humains, organisationnels et matériels qu'elles auraient elles-mêmes subis. Elles doivent pouvoir simultanément participer à la résilience de l'État et de la Nation.

Ainsi, tout en assurant la mise en œuvre des moyens de la dissuasion nucléaire, pleinement intégrés aux structures de forces, les armées sont investies de quatre missions majeures.

Participer à l'appréciation des situations

En prérequis à l'accomplissement de toutes leurs missions, les armées contribuent en permanence à préserver la liberté d'appréciation, de décision et d'action, en fournissant des clés de compréhension indispensables à la clairvoyance stratégique. Enjeu de supériorité informationnelle et décisionnelle, cette mission est mise en œuvre par les capacités d'anticipation et de renseignement des armées, en complément de celles des services spécialisés.

La conflictualité dans le cyberspace, la militarisation croissante de l'espace exo-atmosphérique et son exploration par des acteurs privés à la neutralité incertaine ainsi que, plus généralement, le développement des actions hybrides, placent la caractérisation et l'attribution des actions hostiles au cœur du besoin d'appréciation autonome.

Assurer la défense du territoire national, de ses approches et des intérêts souverains

Il s'agit, en métropole comme outre-mer, de défendre nos concitoyens, d'assurer la sûreté de notre territoire, de son espace aérien, de ses approches maritimes et la défense de notre souveraineté numérique, contre tous les types de menaces et d'agressions, physiques comme immatérielles. La défense de cette souveraineté s'étend à la protection de nos intérêts dans nos zones économiques exclusives, dans le domaine spatial et dans l'ensemble des espaces partagés, ainsi qu'à la maîtrise des accès de toutes natures conditionnant notre liberté d'action. Hors de nos frontières, il s'agit également de concourir à la sécurité de nos ressortissants.

S'inscrivant dans le contexte de la fonction stratégique de protection, où le continuum sécurité-défense s'exerce, elle nécessite une coordination interministérielle, en particulier en réponse à une stratégie hybride hostile. Lorsque l'ampleur ou la gravité de la crise l'exige, les armées soutiennent la Nation en apportant leur concours dans la lutte contre les risques, dangers et menaces susceptibles d'affecter la sécurité nationale et la vie de la population.

Contribuer à la prévention des crises et à leur règlement

Dans le respect du droit international, avec la volonté de se positionner comme une puissance d'équilibre, il s'agit pour la France de maintenir ou rétablir au plus tôt, dans une zone donnée, des conditions de sécurité nécessaires à une vie normale des populations, en recourant si besoin à l'emploi de la force pour s'opposer aux artisans du chaos. Cette mission requiert l'emploi de forces prépositionnées ou engagées à dessein en opérations extérieures. Elle peut conduire les armées à sécuriser et contrôler dans la durée de vastes espaces terrestres, aériens et maritimes, et à affronter des adversaires déterminés.

Elle induit des actions dans les milieux spatial et cyber ainsi que dans le champ des perceptions. Elle implique le plus souvent l'engagement aux côtés de partenaires. Elle nécessite une approche globale intégrant les volets diplomatiques, de gouvernance et d'administration civiles, de justice, de sécurité intérieure et de développement.

Contraindre de vive force la volonté politique d'un adversaire

L'aggravation d'une crise régionale, la saisie d'un gage territorial, la déstabilisation d'un de nos alliés ou partenaire stratégique ou encore la remise en cause de fondements entiers du droit international pourraient justifier l'engagement de nos forces aux côtés de nos alliés dans un conflit de haute intensité pour rétablir la sécurité collective, le respect du droit international et la paix. Il s'agit d'imposer par la force notre volonté à un adversaire étatique ou non. S'inscrivant dans le cadre d'une alliance ou d'une coalition, cette mission impose d'intégrer, de la conception à la conduite des opérations, tous les effets possibles, jusqu'au haut du spectre, et ce dans tous les milieux et champs.

Section II

Postures et positionnements permanents



Les missions confiées aux armées se concrétisent par des postures permanentes, complétées de capacités de réaction en alerte et par le maillage mondial des forces de présence et de souveraineté.

La dissuasion

La stratégie de défense de la France est un tout cohérent : forces conventionnelles et forces nucléaires s'y épaulent en permanence. Dès lors que nos intérêts vitaux sont susceptibles d'être menacés, la manœuvre militaire conventionnelle peut s'inscrire dans l'exercice de la dissuasion. La disposition de forces conventionnelles robustes permet alors d'éviter une surprise stratégique, de contrer la politique du « fait accompli » ou de tester au plus tôt la détermination d'un adversaire, en le forçant à dévoiler ses véritables intentions. Dans cette stratégie, la force de dissuasion nucléaire demeure en ultime recours la clé de voûte de notre sécurité et de la protection de nos intérêts vitaux. Elle nous protège de toute agression d'origine étatique qui pourrait menacer ces intérêts, d'où qu'elle vienne et quelle qu'en soit la forme. Elle garantit notre indépendance, notre liberté d'appréciation, de décision et d'action. Elle interdit à l'adversaire de miser sur le succès de l'escalade, de l'intimidation ou du chantage.

Notre force nucléaire repose sur deux composantes, océanique et aéroportée, et des moyens de transmissions résilients ; elle s'appuie sur des forces conventionnelles robustes et performantes pour maximiser notre liberté d'action et crédibiliser notre manœuvre de dissuasion globale.

Elle impose la permanence et exige crédibilité, réactivité et sûreté. La posture permanente de dissuasion repose en premier lieu sur la disponibilité effective des composantes navale et aérienne à répondre aux ordres du Président de la République, chef des armées ; elle nécessite aussi tout un environnement garantissant le renseignement nécessaire à l'appréciation de situation, les transmissions vers les forces nucléaires, ainsi que la sûreté, la protection et le soutien des moyens stationnés ou déployés.

La posture permanente de renseignement stratégique

Elle permet d'anticiper, d'analyser les facteurs de crise, d'alerter et d'appuyer les forces armées dans leurs missions opérationnelles. Cette posture consolide la connaissance de notre environnement stratégique en conjuguant le temps long et le temps court. Elle alimente sans délais les processus décisionnels avec les données capitalisées. Elle se traduit à la fois par un dispositif stratégique dédié, maillé, permanent, valorisé et réactif, et par le déploiement opérationnel récurrent des capacités des armées. Sa finalité exige un effort permanent d'orientation et d'allocation de ressources au profit de l'anticipation des crises et de la veille stratégique, concomitant à l'appui aux opérations.

Elle revêt une dimension capitale dans la compréhension et l'attribution des agressions, notamment dès lors que ces dernières se situent dans une zone grise protégée par l'ambiguïté voulue par l'adversaire.

La posture permanente de sûreté

Elle recouvre l'ensemble des dispositions permanentes prises dans les milieux terrestre, maritime, aérien, spatial, dans le cyberspace et le champ informationnel pour contrer, en toutes circonstances, une agression, même limitée, contre son territoire, sa population ou ses intérêts. Les missions confiées aux forces armées dans ce cadre recouvrent la surveillance et le contrôle en profondeur des espaces nationaux, de leurs approches et de l'espace exo-atmosphérique. Elles s'appuient en outre sur une capacité permanente d'intervention.

Elle comprend les postures permanentes de sûreté aérienne, de sauvegarde maritime et la posture de protection terrestre. La posture permanente cyber mise en œuvre par les armées assure la défense des systèmes numérisés du ministère. Une posture spatiale visera la défense des capacités spatiales et la protection des populations.

Les armées participent aux missions d'action de l'État (missions de service public, de souveraineté, contribution à la sécurité intérieure et civile). Elles ont notamment un rôle clé pour l'action de l'État en mer, la surveillance et les mesures actives de sûreté aérienne. Elles assurent la connaissance permanente des situations aérienne, maritime et spatiale, nécessaire à la sûreté du territoire et de ses approches, en coordination avec d'autres administrations.

Les forces prépositionnées

Les forces de souveraineté, de présence ou déployées contribuent de façon permanente et directe à l'ensemble des fonctions stratégiques. Elles offrent une capacité d'influence, d'appréciation de situation et d'action dans les zones d'intérêt stratégique : coopération militaire régionale, assistance humanitaire, protection de nos populations ou de nos ressortissants, des ressources, des voies de communication et des intérêts économiques, capacité de réaction immédiate locale voire régionale puis d'appui à l'engagement d'une force projetée plus conséquente.

Caractérisées par leur dimension interarmées, ces forces avancées contribuent à la réactivité des capacités militaires de la France. Elles sont renforcées si nécessaire par des moyens déployés depuis la métropole ou d'autres implantations françaises, ou par des partenaires, régionaux ou alliés.

Les capacités stratégiques de réaction immédiate

La volatilité du contexte stratégique impose de disposer en permanence d'une capacité autonome et robuste de réaction immédiate et adaptée aux crises, notamment pour maîtriser une escalade ou faire face à des actions hybrides. Les armées maintiennent en alerte en métropole un échelon national d'urgence interarmées, à haut niveau de disponibilité, recouvrant un panel élargi de capacités, de la frappe immédiate à la projection de forces significatives. Régénérable, il peut être engagé dans le cadre d'une opération nationale ou constituer la contribution française à une force alliée.

Il est complété d'une capacité de réaction à une crise majeure sur le Territoire National pouvant nécessiter des moyens plus nombreux et disposant de l'autonomie requise.



Section III

Engagements de circonstance

En réponse aux exigences du contexte, les armées peuvent être engagées :

- en déploiement à caractère préventif, en démonstration de puissance ou de forces, notamment en soutien de partenaires ;
- dans des opérations de gestion de crise et de stabilisation, pouvant prendre des formes très diverses : évacuation de ressortissants, partenariat militaire opérationnel, maintien ou rétablissement de la paix, interposition, contre-insurrection, sécurisation des approches maritimes ou aériennes d'États fragiles, lutte contre le terrorisme, le pillage des ressources, les trafics, la piraterie...
- dans des opérations de coercition : engagement international dans un conflit de haute intensité sur toute l'étendue du spectre, engagement limité en national, imposition de la paix...
- en soutien de la Nation, dont le renfort des forces de sécurité intérieure et de sécurité civile, en cas de niveau élevé de menace ou de contingence majeure affectant massivement la population ;
- dans des actions large spectre, en soutien d'une opération ou comme opération en soi, potentiellement dans des zones grises, incluant notamment des actions cyber et informationnelles.

Ces formes d'engagement ne sont pas exclusives les unes des autres, ni ne relèvent d'une fonction stratégique prise isolément. Eu égard à l'hybridité des menaces, à la volatilité des crises, à la variété des situations opérationnelles et aux facultés d'adaptation des protagonistes, une même opération peut, simultanément ou successivement, comprendre des actions relevant de la démonstration, de la coercition, de la gestion de crise ou large spectre.

Section IV

Contrats opérationnels

Les engagements des armées, qu'ils soient permanents ou de circonstance, se traduisent par des contrats opérationnels fixés par le chef d'état-major des armées aux armées, directions et services interarmées. Pour chaque fonction stratégique et par type et durée d'engagement, ils définissent les objectifs de disponibilité des capacités opérationnelles, permettant la planification de l'emploi des forces et leur préparation organique. Ces contrats sont déclinés dans un document dédié établi par l'état-major des armées, actualisé régulièrement.

Chapitre 3

**L'INTÉGRATION,
CŒUR
DE L'EMPLOI
DES FORCES**



Le concept d'intégration consiste, à partir d'une compréhension la plus large possible des situations et l'association active de tous les acteurs, à mettre en synergie en vue d'un but unique toute la gamme des effets permettant de l'atteindre, et de les réaliser de manière concentrée ou distribuée dans l'espace et dans le temps, sur l'ensemble du spectre matériel et immatériel.

Section I

Le commandement stratégique militaire, clé d'intégration



Menée selon une logique qui lui est propre, l'action militaire constitue un pilier de l'approche globale devant être mise en œuvre pour répondre à une crise. Elle s'inscrit comme l'un des leviers d'une vision politique, à laquelle contribuent les actions diplomatique, économique, de sécurité, de gouvernance, de développement, distinctes de l'action militaire et ayant aussi leur propre logique. La convergence active et coordonnée des efforts dans tous les milieux et champs est essentielle à la prévention et à la résolution des crises.

Sous l'autorité du Président de la République et du Gouvernement, le chef d'état-major des armées exerce le commandement des opérations militaires. Il est également le conseiller militaire du Gouvernement. À ces titres, il apporte la contribution militaire à l'expression de la volonté politique et assure la prise en compte de la dimension politique dans la réflexion et l'action militaires. Les chefs d'état-major de l'armée de terre, de la marine et de l'armée de l'air conseillent et assistent le chef d'état-major des armées au titre de l'expertise propre à leur armée.

Pour assurer ses fonctions de commandant stratégique militaire national, le chef d'état-major des armées dispose de la structure de commandement militaire, organisée dans le domaine des opérations selon trois niveaux de commandement : stratégique, opératif et tactique. Il s'appuie sur le sous-chef opérations de l'état-major des armées, qui dispose du centre de planification et de conduite des opérations, organe de commandement stratégique national.

En amont de l'exécution des engagements opérationnels décidés par l'autorité politique, les activités de veille et d'anticipation stratégique, associant l'ensemble des grands acteurs du ministère, visent à dégager une vision intégrée et large des risques, menaces, conflictualités potentielles et réponses possibles. Elles permettent l'élaboration de stratégies militaires opérationnelles, garantes de communauté de pensée, et d'intégration cohérente des effets.

Recherchée, l'anticipation des cas non conformes vise à conserver l'initiative et donc l'ascendant par l'adaptation des plans de campagne, en s'appuyant sur des méthodes et outils exploitant l'innovation.

Section II

Un système de commandement robuste et agile

Le commandement des opérations militaires s'exerce via un système de commandement et de contrôle (C2) permanent ou de circonstance, dont l'architecture est configurable et modelable, en fonction de la nature et de l'évolution d'une opération. Le C2 repose sur une organisation, des structures, des moyens humains et matériels capables de travailler en mode dégradé. Leur survivabilité est essentielle et impose : manœuvre, redondance, distribution géographique, interconnexions, protection physique et cyber, soutenabilité.

Il confère l'aptitude à agréger et combiner des capacités en vue de produire les effets nécessaires et d'atteindre les objectifs militaires assignés aux niveaux considérés (stratégique, opératif ou de composante). Il dispose de systèmes d'information et de communication résilients, garants de la capacité à commander et à coordonner les moyens engagés et d'une bonne intégration en coalition, et des soutiens assurant sa continuité.

Afin de contribuer à la prise d'ascendant sur l'adversaire, le C2 doit gagner la supériorité cognitive permettant du niveau stratégique jusqu'aux échelons tactiques, une prise de décision assurée (large, juste), rapide, jusqu'à une diffusion accélérée des ordres. Il facilite ainsi la saisie d'opportunités opérationnelles, comme leur exploitation.

En tirant partie des innovations technologiques (intelligence artificielle, réalité augmentée...) et des progrès en matière d'interopérabilité et de connectivité des moyens de communication, l'exploitation améliorée de données en augmentation croissante – le big data (décloisonnement, filtrage, valorisation) – vise à faciliter le travail collaboratif. Il permet d'opérer, interagir et intégrer efficacement, tant horizontalement (champs, métiers, effecteurs, partenaires) que verticalement (différents niveaux de commandement et d'autorité) et avec des alliés et d'autres administrations.

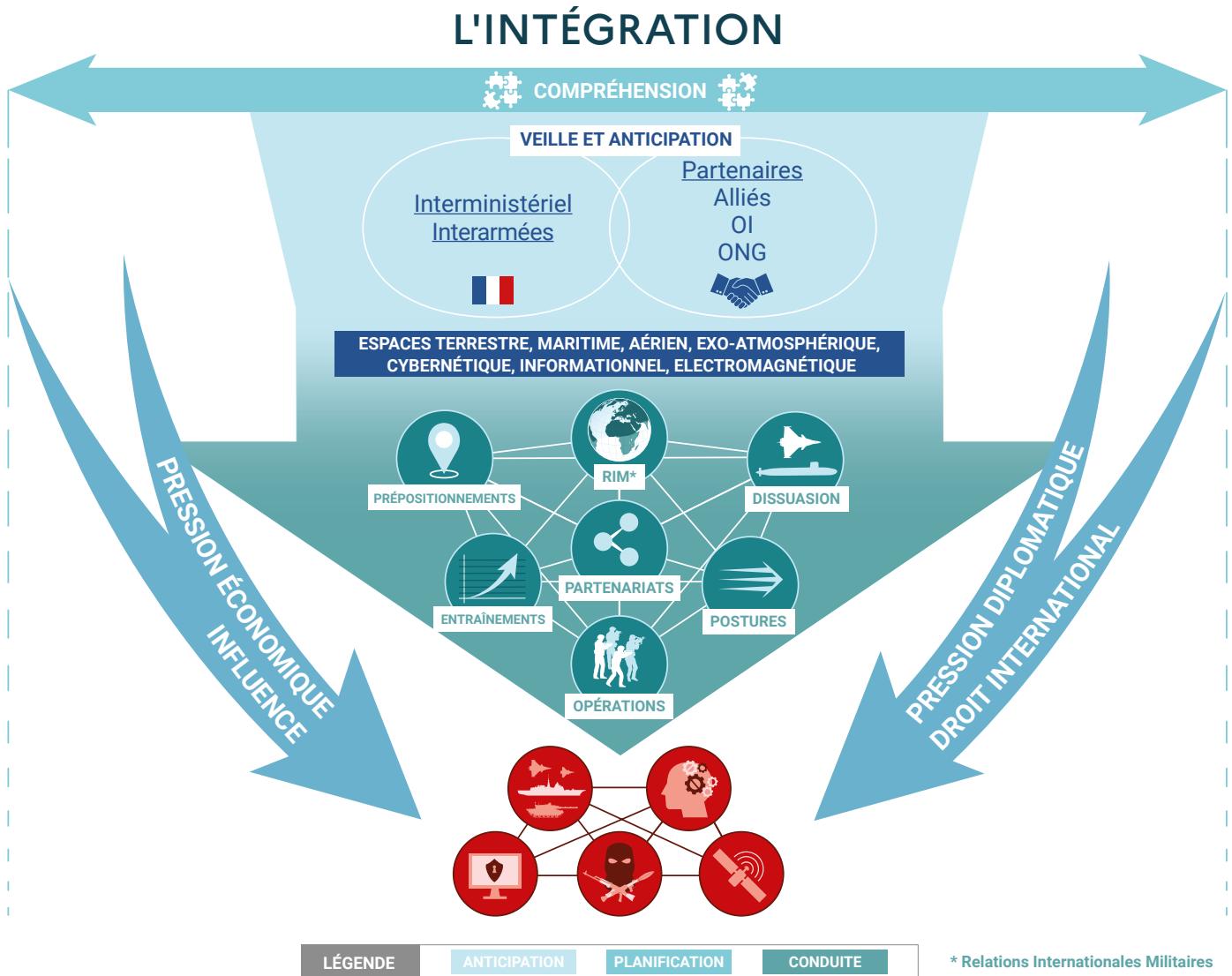
Section III

Intégration de tous les types d'effets militaires

L'intégration répond à la complémentarité et l'interpénétration des fonctions stratégiques. Elle signifie passer d'une conception et d'une conduite des opérations interarmées, entendue comme la simple coordination des actions opérationnelles des composantes, à une coopération plus aboutie, culture de convergence de toutes les actions et postures susceptibles de produire un effet opérationnel, en vue de l'atteinte de l'intention stratégique.

Ces effets opérationnels à intégrer comprennent les opérations proprement dites dans tous les milieux et tous les champs, les missions à caractère opérationnel, le partenariat militaire opérationnel structurel ou de circonstance, les relations internationales militaires, les activités d'entraînement. L'impératif d'intégration de ces effets se décline aux niveaux stratégique, opératif et tactique.

Il impose de privilégier la réflexion interarmées nativement intégrée de tous les acteurs, c'est-à-dire leur association dès la planification. En cohérence de l'objectif politique défini, la convergence des actions civiles et militaires doit aussi être recherchée, en opérations extérieures comme sur le territoire national.



Section IV

Des opérations multimilieux et multichamps²

Parce que la maîtrise des milieux et des champs est de plus en plus complexe et contestée, et qu'ils sont interdépendants, il convient d'améliorer la combinaison de l'action des forces et des effets matériels et immatériels dans tous ces espaces de confrontation. La réponse au développement des stratégies hybrides adverses combinant les actions dans plusieurs milieux et champs exige des manœuvres au spectre large, incluant les champs immatériels.

L'intégration multimilieux et multichamps vise à agir simultanément dans tous ou plusieurs milieux et champs, ou à partir de l'un vers l'autre, en jouant sur toute la gamme possible des effets, éventuellement délivrés par des effecteurs non prioritairement dédiés au milieu dans lequel ils produisent in fine un effet.

² *Multidomain* dans la version anglaise du CEF, entendu comme agrégeant multimilieux et multichamps.

Elle permet la mise en convergence des effets interarmées, synergie d'actions simultanées ou synchronisées, par une large connectivité des moyens facilitant leur intégration. Elle vise à offrir des modes d'action originaux et la prise d'initiative pour saisir les opportunités et les exploiter, jusque dans la haute intensité avec une confrontation potentiellement simultanée dans tous les milieux et champs. Il s'agit de concevoir et d'entretenir une dynamique liée à un effet majeur, à laquelle participe chaque capacité pouvant contribuer à l'atteindre, quel que soit son milieu ou son champ privilégié d'action. Sur la base de l'efficacité et de la soutenabilité, le commandement choisit la capacité la plus adaptée ou bien d'en combiner plusieurs, et retient le C2 approprié.

En fonction du type d'opération et des effets employés, l'intégration peut être menée à l'échelon stratégique, relever de l'échelon opératif, ou être confiée au commandement des opérations spéciales ou à une composante en s'appuyant sur son expertise spécifique. Une composante peut ainsi mener une phase d'une opération pour permettre l'intégration des effets la plus efficace dans un milieu donné. Cela n'exclut ni des actions propres aux composantes ou la coordination de leurs manœuvres, ni la prise d'initiative propre à chaque échelon.

Cette subsidiarité repose sur un système de commandement adapté à chaque échelon, dans un environnement d'information partagée plus fluide et plus automatisé. Il permet d'intégrer les effets à tous les niveaux. Ces échelons sont aussi la garantie d'un emploi de la force dans le respect de l'éthique et du droit.

Les opérations multimilieux et multichamps combinent une posture de force adaptée, associant des forces pré-déployées et des forces expéditionnaires, des capacités multimilieux et multichamps de haute technologie et l'aptitude à une intégration plus native des effets interarmées.

Section V

Des engagements multithéâtres

Dans un contexte de conflits plus interdépendants et mondialisés, l'affranchissement des frontières n'est pas limité à l'espace exo-atmosphérique et à la dimension immatérielle dans le cyberspace et l'environnement informationnel. Il se constate également dans les milieux traditionnels. Il est favorisé par l'interdépendance croissante des acteurs et de leurs intérêts, par des stratégies adverses plus ambitieuses et décomplexées, par des technologies numériques contractant le temps et l'espace, et par des capacités optimisant le déplacement rapide et fugace des hommes, des biens, des données et des idées. Ce phénomène accroît donc les risques pesant sur notre population et nos ressortissants, nos intérêts et ceux de nos partenaires mais aussi sur nos espaces de souveraineté.

Une approche systémique et géographiquement élargie de la résolution des crises est alors indispensable. Elle impose de disposer d'une vision à la fois globale et précise du monde et des ressorts de crise, de capacités de compréhension, de décision et d'action performantes, et d'une agilité permettant aisément et rapidement des bascules d'effort ou des combinaisons dynamiques d'actions, simultanées ou séquentielles.

Agir en multithéâtres consiste à mener des opérations distribuées géographiquement mais servant de façon cohérente la vision stratégique d'ensemble. Sous la direction du commandement stratégique, dont ils constituent la déclinaison locale, les commandants opératifs constituent le niveau d'intégration, de manœuvre et de mise en synergie des moyens de la force interarmées, ainsi que d'interaction avec les acteurs présents sur le théâtre.

Section VI

Intégration et coopération avec des partenaires multiples

Agissant prioritairement dans le cadre de l'ONU, de l'UE, de l'OTAN, d'accords de défense, de partenariats structurés (États-Unis, Grande-Bretagne avec la *Combined Joint Expeditionary Force*, Allemagne, Belgique...) ou de coalitions *ad hoc*, et œuvrant également dans un cadre interministériel, les armées voient croître l'exigence de mise en synergie de leurs actions avec celles d'autres acteurs.

Le type de menace portée contre nos intérêts ou le mécanisme d'alliance déclenché par une agression dictent la teneur de l'engagement militaire et son format. La sensibilité et l'étendue de la crise définissent aussi la mosaïque des partenaires nationaux et internationaux associés à l'engagement, leurs intérêts étant également en jeu. La France peut alors soit mener un engagement soit y contribuer. L'engagement sera facilité par la profondeur de la convergence politique l'ayant permis. Le développement d'une culture stratégique commune avec des partenaires vise à la faciliter, afin de renforcer la confiance mutuelle et d'accélérer les processus décisionnels multilatéraux.

L'étendue des paramètres jouant sur les crises, ainsi que le nombre et la diversité des acteurs impliqués, y compris sur le Territoire National (acteurs centraux et territoriaux, services publics en régie ou délégués...), rendent nécessaire la recherche d'intégration. Dépassant la simple coordination, l'intégration est entendue comme l'association à la définition d'objectifs communs et d'effets à se répartir ou à synchroniser pour les atteindre.

Désormais véritable aptitude socle de tout engagement, la capacité à coopérer avec des partenaires, jusqu'à éventuellement des acteurs privés, voire à les intégrer ou s'intégrer à eux, implique de les connaître (intérêts propres, processus décisionnels, responsabilités, compétences, contraintes, rapport au temps, effets possibles, psychologie et culture) et de les comprendre pour définir des objectifs partagés et les interactions nécessaires. Elle demande une éducation à la coopération au sein des armées et l'agilité des organisations opérationnelles à la mettre en œuvre. Elle est enfin la capacité à opérer avec d'autres forces, nécessitant une interopérabilité technique et tactique, celle-ci pouvant correspondre à des standards équivalents (OTAN, européens, occidentaux) ou non.

A dramatic night sky with dark, heavy clouds and several bright, jagged lightning bolts striking down. The lightning bolts are the primary light source, illuminating the clouds and the dark silhouette of the horizon at the bottom. The overall mood is intense and powerful.

Chapitre 4

**PRINCIPES
ET ART DE LA
GUERRE**

Quels que soient les milieux et champs de conflictualité et le spectre d'engagement, de la gestion de crise à la guerre conventionnelle en passant par l'affrontement hybride, les armées françaises s'attachent toujours à agir avec discernement en recourant à **des principes** dont l'observation favorise le succès. Ils sont complétés par des facteurs de supériorité opérationnelle (FSO), dont la maîtrise est de nature à conférer l'ascendant sur l'adversaire.

Section I

Principes de la guerre

Par leur intemporalité, leur maturation affinée au fil de nombreux conflits, les principes de la guerre de la pensée militaire française restent pertinents : **liberté d'action, concentration des efforts, économie des moyens**. Validés par les retours d'expérience opérationnelle et induits par l'observation de la conflictualité présente et prévisible, ils représentent un cadre de réflexion, un outil d'évaluation de la décision militaire et un guide à l'action, nullement un dogme à suivre aveuglément. Ils ne valent que par la capacité du chef militaire à les adapter aux circonstances.

S'ils ont une valeur et une portée intrinsèque, ces principes se valorisent mutuellement.

- La combinaison des principes de liberté d'action et de concentration des efforts permet la prise d'ascendant sur l'adversaire ou la situation. Elle est sous-tendue par l'économie des moyens.
- Permises par l'épaisseur du modèle d'armée, l'association de la concentration des efforts et de l'économie des moyens permet de répondre à la concomitance et la dispersion des crises. Elle préserve la liberté d'action et soutient la résilience.
- L'observation des principes de liberté d'action et d'économie des moyens offre la souplesse requise par l'imprévisibilité des situations et l'extension de la conflictualité. Elle permet la concentration des efforts, *in fine* le gain et la conservation de l'initiative sur l'adversaire.

Liberté d'action

La liberté d'action consiste, quelles que soient les circonstances, à rester maître de ses choix et à entreprendre l'action malgré l'adversaire, en décidant du lieu, du moment et du procédé pour obtenir l'ascendant. Elle suppose de conserver une marge permettant de saisir et de conserver l'initiative, de réorienter au besoin l'action et de la soutenir dans la durée si nécessaire. Non exclusive de patience et de persévérance, elle ne peut se concevoir sans l'autonomie d'appréciation de situation, de décision et d'action, ni sans la légitimité dont le défaut donne un avantage clef à l'adversaire, ni sans l'épaisseur de nos systèmes de forces et de soutien. La liberté d'action n'autorise pas à agir sans limite mais, inscrite dans cette légitimité, incite à faire preuve de mesure dans l'emploi de la force.

Il ne peut y avoir de liberté d'action sans crédibilité politique et militaire, sans volonté forte ni sans des forces armées opérationnelles. Dans une ère d'information de masse, de transparence, de raccourcissement des distances et de compression du temps, la liberté d'action exige connaissance, subsidiarité, imprévisibilité et réactivité pour surprendre. La protection de la confidentialité préalable à l'action militaire est un impératif absolu, de même que celle relative à la disponibilité et à l'intégrité des systèmes d'armes.

Fondée sur l'ouverture d'esprit et l'intelligence du chef militaire, assise sur la confiance du supérieur envers le subordonné et sur des organisations permettant un juste degré d'autonomie, la liberté d'action peut imposer, quel que soit le niveau de commandement, d'adapter la lettre de la mission reçue tout en respectant fidèlement l'esprit, en cohérence des buts et de l'unité de commandement.

Concentration des efforts

La concentration des efforts consiste à mettre en synergie en vue d'une finalité unique, l'ensemble des efforts complémentaires et des effets, exercés dans divers champs et pouvant interagir au sein de milieux différents. Elle vise à les appliquer en un point particulier finement choisi, physique (lieu, force, fonction opérationnelle, ...) ou immatériel (moment donné, volonté adverse, ...). Elle suppose la détermination d'un effet majeur dont l'obtention constitue la clé du succès, et requiert l'aptitude à la réorientation dynamique des capacités sur les priorités établies.

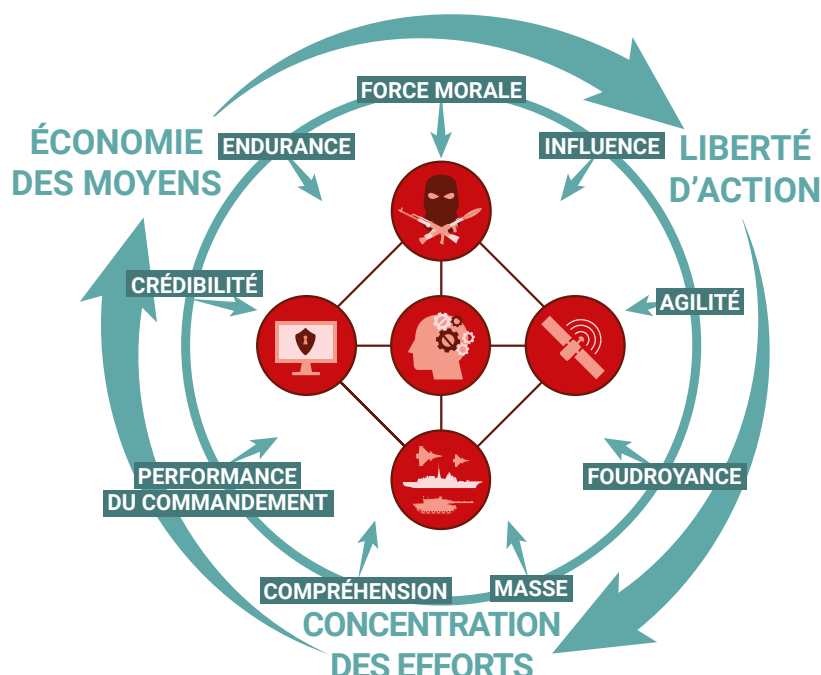
Ce principe ne se limite donc pas à une simple concentration de moyens dans une seule logique d'établissement d'un rapport de force favorable, mais il est aussi la recherche de concentration des effets. Il trouve sa plénitude dans les opérations multimilieux et multichamps par la combinaison ciblée des effets cinétiques et non cinétiques. Il s'agit autant d'accroître l'efficacité que de diminuer la vulnérabilité.

Économie des moyens

L'économie des moyens - le plus souvent entendus comme les capacités pouvant être engagées - recouvre deux objectifs complémentaires : obtenir la décision à moindre coût (cumul d'efficacité et de soutenabilité) et optimiser les moyens, c'est-à-dire en obtenir le meilleur rendement par la répartition la plus judicieuse possible, en jouant sur toute la gamme des effets et en proportionnant leur emploi, dont celui de la force.

Il ne s'agit donc pas d'être parcimonieux par principe : les moyens engagés doivent permettre de répondre aux impératifs de nécessité et de suffisance dictés par la situation. Il convient d'établir le rapport de forces nécessaire à la prise d'ascendant et l'économie des vies humaines, et d'obtenir un effet dans des délais acceptables. Ce principe inclut également l'impératif de toujours constituer et disposer, dans l'action militaire, de moyens en réserve, à régénérer dès qu'ils sont employés.

SYNERGIE DES PRINCIPES ET DES FACTEURS DE SUPÉRIORITÉ OPÉRATIONNELLE



Section II

Les facteurs de supériorité opérationnelle (FSO)

Appliqués à l'art de la guerre, les facteurs de supériorité opérationnelle combinent maîtrise voire supériorité technologique, qualité des capacités et savoir-faire opérationnels. Ils se distinguent des principes en ce qu'ils ne sont pas invariants. Parce qu'ils interagissent et s'enrichissent mutuellement, leur recherche et leur combinaison, adaptées aux circonstances, sont de nature à permettre la prise d'ascendant sur l'adversaire au bon moment et au bon endroit.

La performance du commandement

Érigée comme principe de la guerre chez certains de nos alliés, la performance du commandement représente une aptitude primordiale, préparée en amont de l'action et entretenue pendant. Elle nécessite des qualités cognitives et humaines, capables d'appréhender l'inconfort stratégique et tactique d'un monde en mutation permanente. Dans des environnements contestés, aux multiples configurations possibles, elle exige une direction optimisée des opérations, la plasticité des organisations, l'adaptabilité des outils et la réduction des vulnérabilités de toutes natures pouvant l'affecter.

Elle se fonde sur des qualités individuelles et collectives : ouverture d'esprit, agilité intellectuelle, intelligence des situations, sens des responsabilités, exigence, compétence, courage décisionnel, humanité et justice. Elle s'appuie sur les valeurs institutionnelles que sont la fraternité d'armes, la participation et l'information des subordonnés. Elle relève de l'expérience du personnel et de la maîtrise des méthodes, organisations et outils qui, sans rigidité, au besoin adaptés en conduite, facilitent le travail collaboratif et l'élaboration accélérée de décisions pertinentes.

Motrice, la performance du commandement s'appuie sur l'initiative, profondément ancrée dans la tradition militaire française. L'initiative devant être accordée à chaque échelon est permise par le principe de subsidiarité, selon lequel la responsabilité d'une action revient à l'entité compétente la plus proche des éléments directement engagés dans cette action, ou étant la mieux à même d'en appréhender la complexité ou la sensibilité.

La force morale

La force morale, en tant que facteur de supériorité et fondement de résilience, s'entend au niveau collectif comme la puissance et la résistance mentales et psychologiques. Parce qu'elle résulte de l'agrégation des forces morales individuelles, et qu'en ce domaine la faiblesse peut être contagieuse et dévastatrice, une attention soignée doit être portée à la force morale de chaque combattant. Non innée, elle doit être inculquée et cultivée dès le temps de paix.

Donnant confiance, détermination et courage, la force morale est le fruit de l'aguerrissement individuel et collectif, physique et mental, de la cohésion, de la discipline, du juste exercice de l'autorité et de la crédibilité en résultant. Au-delà, elle dépend aussi de la légitimité politique, juridique et morale de l'action militaire entreprise. Cette légitimité comme l'application d'un cadre éthique permettent le soutien des opinions publiques, nationales et internationales, qui à leur tour vont la renforcer.

Elle se nourrit d'une part de la robustesse des capacités dans tous les milieux, dont leurs soutiens, en laquelle nos soldats doivent pouvoir avoir confiance en permanence. D'autre part, elle s'appuie sur la résilience des armées, dont celle des familles, et sur la résilience de la société toute entière. Résultant de notre propre force morale, l'ascendant moral sur l'adversaire est un élément clé du succès.

La compréhension

La compréhension s'entend comme le stade plus abouti suivant ceux de la connaissance et de la maîtrise de l'information. Posséder la bonne information, au plus tôt, au bon niveau de décision est nécessaire mais non suffisant. Il s'agit de connaître et d'apprécier pour comprendre, afin d'éclairer judicieusement les décideurs politiques et militaires et *in fine* décider.



La compréhension suppose une analyse multiprismes du renseignement, de la situation, des adversaires, des partenaires et des systèmes, en profondeur, aussi bien sur les plans politique, stratégique ou tactique qu'historique, sociétal, économique ou encore culturel. En se gardant de tout déterminisme, il s'agit de s'intéresser aux inflexions probables. Elle nécessite la capacité de corréler des informations volumineuses et diverses. Elle facilite l'anticipation optimale et la réaction adaptée, dès les prémices d'une crise jusqu'au conflit ouvert et son règlement.

L'agilité

L'agilité est la capacité permanente à pouvoir aménager l'action, de façon proactive ou réactive, aux éléments qui la façonnent et la remodelent incessamment : l'adversaire, les partenaires, l'environnement, les technologies mais aussi l'organisation, la doctrine, les capacités, les plans, la culture... Elle permet également d'agir dans des conditions sortant de la norme, au-delà des modes nominaux de fonctionnement. Elle repose sur un effort constant de compréhension et d'innovation, tant intellectuelle qu'organisationnelle.

Ce facteur s'applique dès le temps de paix afin d'adapter l'outil militaire aux défis du moment et à venir, et dans l'action, à tous les niveaux, du stratégique au tactique. Son efficacité tient à la fois de la faculté collective d'adaptation et de la somme des aptitudes individuelles à l'intelligence de situation.

Elle nécessite ouverture d'esprit et inventivité, capacité d'analyse et de décision. Elle ne s'oppose pas à la nécessité de poursuite d'un objectif unique préalablement défini, mais vise à s'assurer de l'adaptation opportune des modalités pour en assurer l'atteinte.

L'influence

L'extension de la conflictualité, en amont du seuil de la confrontation armée, à des champs d'affrontements et des modes opératoires en « zone grise » (intimidation, ambiguïté, surprise, procuration...), rend impérative la supériorité dans le champ de l'influence. L'environnement informationnel actuel et futur, où les informations se diffusent à une vitesse exponentielle et selon une abondance toujours plus importante, est le lieu où se perdent ou bien se gagnent l'initiative, le duel des volontés, le soutien des opinions et la légitimité perçue des actions entreprises.

Les populations, leurs perceptions et leurs convictions tout comme la stabilité de leur environnement global et de leur milieu de vie ainsi que la satisfaction de leurs besoins essentiels, restent au cœur des enjeux des crises. Etayée par une communication stratégique adaptée à chaque crise, la maîtrise de l'influence est donc primordiale. Elle représente à la fois un enjeu et une arme offensive et défensive pour conquérir, dissuader, déstabiliser, convaincre ou rassurer les acteurs.

Au plan militaire, pour asseoir sa légitimité et garantir son efficacité, l'action des armées, en amont, pendant une opération proprement dite puis en aval, doit elle-même être envisagée comme un message que percevront et interpréteront les différents témoins de l'action, les décideurs politiques et militaires, et plus largement les opinions publiques régionales ou mondiale.

L'endurance

Dans son absolu, le temps ne peut se maîtriser, mais parce qu'il est également relatif, il peut s'approprier sous toutes ses dimensions : durée, fréquence, séquence, opportunité. Il s'agit alors, au mieux d'en faire un allié, au pire de ne pas en faire une contrainte démesurée ou un handicap. Ainsi, afin de comprendre leurs logiques propres, faut-il intégrer le rapport au temps des acteurs qui ont une prise directe ou indirecte sur le conflit : politiques, diplomatiques, adversaires, acteurs du développement, médias, opinions...

Ce contrôle du tempo suppose de savoir faire preuve d'endurance pour durer, saisir les opportunités et obtenir des résultats pérennes car l'expérience montre que les crises s'inscrivent aujourd'hui le plus souvent dans le temps long. Il s'agit donc aussi de faire preuve de **patience** et de **persévérance**, pour garder le cap stratégique vers l'objectif militaire et l'état final recherché.

Ceci ne peut s'entendre qu'avec un degré élevé de résilience – capacité à encaisser des coups, à régénérer les forces, maintien du moral de la force et de la Nation – et l'aptitude à s'adapter aux évolutions de la situation.

L'endurance implique enfin de pouvoir varier le rythme des actions par un cycle décisionnel rapide et la culture de l'anticipation afin d'imposer le tempo, surprendre l'adversaire et l'obliger aussi souvent que possible à réagir plutôt qu'à agir.

La foudroyance

La foudroyance est l'aptitude à frapper l'adversaire avec puissance, rapidité et soudaineté. Il s'agit de rechercher l'irrésistibilité de l'action, pour viser la paralysie de l'adversaire. S'appliquant à tout type de conflictualité, jusque dans des actions large spectre en réponse à des stratégies hybrides, cette notion trouve sa plénitude dans les opérations multimilieus et multichamps par l'application d'effets soudains, avec force et simultanément dans plusieurs milieux et champs.

La foudroyance repose sur une compréhension initiale la plus juste – sinon parfaite – de la situation, des forces, faiblesses et intentions de l'adversaire, et sur une préparation discrète de l'action, préalable à l'effet de **surprise** recherché. Elle suppose la confidentialité maximale des préparatifs. Elle vise la sidération de l'adversaire, qu'elle entend empêcher d'agir ou de réagir par la rapidité d'application et le déferlement des effets.

La crédibilité



La crédibilité des armées se forge dès le temps de paix et s'entretient dans l'action. Elle participe pleinement à la dissuasion. Elle repose sur leur capacité à honorer leurs missions, quelles que soient les conditions d'engagement. Elle se construit sur des armées puissantes, aux ressources humaines et matérielles performantes, organisées, résilientes et entraînées, maîtrisant l'art de la guerre. Elle implique un niveau, maîtrisé, de transparence et de démonstration. Elle exige respect du droit, exemplarité de comportement et proportionnalité dans l'emploi de la force. La participation active des armées, y compris en opérations, à la défense et à la préservation du patrimoine historique et environnemental y contribue.

Parce que la crédibilité de nos forces armées entraîne la confiance, l'adhésion et le soutien des plus hautes autorités politiques et de la Nation, ferments premiers de légitimité et de force morale, ainsi que celles de nos alliés et partenaires, elle doit être soigneusement entretenue dans l'engagement.

La masse

Combinaison du nombre des systèmes et de leurs performances, la masse permet l'établissement local des rapports de forces favorables. Elle est tout autant particulièrement requise par l'extension de la conflictualité, la simultanéité voire l'intrication des crises et leur dispersion géographique et dans les différents milieux, qui exigent de conduire des engagements multiples, en parallèle ou en série.

Elle nécessite la capacité de générer puis concentrer ou disperser des moyens, à la puissance et au niveau technologique adaptés et en nombre adéquat pour assurer l'ubiquité d'engagement que ne peut apporter le seul facteur qualitatif ou l'échantillonnage. Elle est indispensable pour obtenir la décision dans des engagements soutenus, exigeant non seulement la régénération face à l'attrition des hommes et des équipements, mais également la disposition et l'entretien des stocks de ressources, dont les munitions, et le maintien d'une réserve. Elle s'obtient par nos capacités propres, combinées au besoin ou opportunément, en addition ou en complémentarité, avec celles de nos alliés et partenaires avec lesquelles l'interopérabilité est essentielle.

CRÉDITS

Couverture	
Note de synthèse Thomas GOISQUE	p6
Sommaire Légion étrangère	p8
Chapitre 1 – Cadre général d'emploi des forces	
USGS	p10
HELIOS2	p12
État-Major des armées	p13
État-Major des armées	p14
Thomas GOISQUE	p15
Arnaud ROINÉ	p18
Chapitre 2 – Missions des armées	
Thomas GOISQUE	p19
Mosaïque	p23
Chapitre 3 – L'intégration, coeur de l'emploi des forces	
Thomas GOISQUE	p25
Nina BILGER / Sidney BARNIER	p28
Chapitre 4 – Principes et art de la guerre	
Luka VOVK	p31
Nina BILGER / Sidney BARNIER	p33
Thomas GOISQUE	p35
État-Major des armées	p36
Mise en page et traitements graphiques Nina BILGER / Sidney BARNIER	

